

NORMES

NORMALISATION *lunettes*

NORMES CE - EN

NORMES DESCRIPTION

EN165:2005	Protection individuelle de l'œil - Vocabulaire
EN166:2001	Protection individuelle de l'œil - Spécifications
EN167:2001	Protection individuelle de l'œil - Méthodes d'essais optiques
EN168:2001	Protection individuelle de l'œil - Méthodes d'essais autres qu'optiques
EN169:2002	Protection individuelle de l'œil - Filtres pour le soudage et les techniques connexes Exigences relatives au facteur de transmission et utilisation recommandée
EN170:2002	Protection individuelle de l'œil - Filtres pour l'ultraviolet Exigences relatives au facteur de transmission et utilisation recommandée.
EN171:2002	Protection individuelle de l'œil - Filtres pour l'infrarouge Exigences relatives au facteur de transmission et utilisation recommandée
EN172:1994 EN172:1994/A1:2000 EN172:1994/A2:2001	Protection individuelle de l'œil - Filtre de protection solaire pour usage industriel
EN175:1997	Protection individuelle - Equipements de protection des yeux et du visage pour le soudage et les techniques connexes
EN207:2009 EN207:2009/AC:2011	Protection individuelle de l'œil - Filtres et protecteurs de l'œil contre les rayonnements laser (lunettes de protection laser)
EN208:2009	Protection individuelle de l'œil - Lunettes de protection pour les travaux de réglages sur les lasers et sur les systèmes laser (lunettes de réglage laser)
EN379:2003 EN379:2003+A1:2009	Protection individuelle de l'œil - Filtres de soudage automatique
EN1731:2006	Protection individuelle de l'œil - Protecteurs de l'œil et du visage de type grillagé
EN1836:2005 EN1836:2005/A1:2007	Equipement de protection individuelle de l'œil - Lunettes solaires et filtres de protection contre les rayonnements solaires pour usage général et filtres pour observation directe du soleil

LA VUE C'EST LA VIE



2 % du total des accidents du travail en France, touchent (et c'est paradoxal) les yeux : la plus petite surface du corps humain.

Toutes nos lunettes :

- sont de classe optique 1 et n'engendrent aucune déformation ou aberration optique.
- répondent aux tests de solidité induits par la Norme CE.
- font l'objet d'un suivi qualité garanti et ce depuis plus de 20 ans.
- sont dessinées pour que le porteur, retrouve tout à la fois légèreté, esthétique, confort et sécurité ce qui l'incitera à se protéger.

CRITERES NORMATIFS *de Performance*

1- RÉSISTANCE AUX IMPACTS

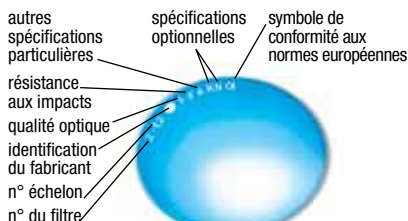
RISQUES COUVERTS	VITESSE MAXIMALE	SYMBOLE
Résistance impacts haute énergie	190 m/s	A
Résistance impacts moyenne énergie	120 m/s	B
Résistance impacts moyenne énergie à températures extrêmes (-5°C/+55°C)	120m/s	BT
Résistance impact moyenne énergie	45m/s	F
Résistance impacts faible énergie à températures extrêmes (-5°C/+55°C)	45 m/s	FT
Solidité renforcée	12 m/s	S

2- AUTRES SPÉCIFICATIONS PARTICULIÈRES

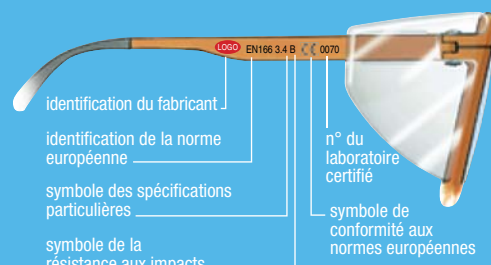
Liquides	3
Grosses particules de poussières	4
Gaz et fines particules de poussières	5
Arc électrique de court-circuit	8
Métal fondu, solide chaud	9

MARQUAGES

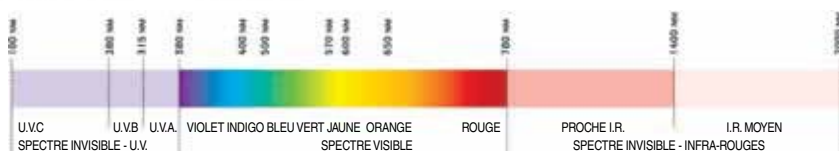
OCULAIRES



MONTURES



RAYONNEMENT *lumineux*



Une exposition prolongée à certaines longueurs d'ondes provoque des lésions oculaires souvent irréversibles. Après avoir sélectionné le protecteur adapté en fonction des critères de performances, de l'environnement, du type de l'oculaire, du matériau, de ses traitements, il convient de choisir minutieusement la teinte de l'oculaire. Certaines activités, comme le travail sur écran informatique, les travaux en fonderie, verrerie, l'utilisation de lasers... nécessitent l'utilisation d'oculaires spécifiques.